

Petite Revue du Tiers - Ordre

DE

SAINT-FRANÇOIS

VOL. VI

MONTRÉAL, AVRIL 1889

No 3

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Nous prions ceux de nos abonnés qui doivent changer de demeure au 1er mai prochain, de nous faire connaître leur nouvelle adresse. Autrement nous ne serons pas responsable si la *Petite Revue* ne leur parvient pas.

JÉSUS CRUCIFIÉ

Un grand prédicateur, un prêtre célèbre, lorsqu'il voulait amener ses auditeurs à concevoir de leurs péchés, une véritable contrition, prenait en chaire, le crucifix à la main ; devant ce signe sacré, il tombait à genoux, il s'inclinait profondément ; il gardait un silence facile à expliquer ; bientôt des soupirs mêlés de sanglots, s'échappaient de sa poitrine, l'émotion gagnait l'auditoire, et lorsque, enfin, de ses lèvres émues, tombait ce mot : " mon Dieu ! " déjà les larmes remplissaient les yeux ! " Mon Dieu ! reprenait-il, vous avez été crucifié de la sorte pour nous ! " *Crucifixus etiam pro nobis !*

Concentrez votre attention, pécheurs, sur *Jésus crucifié !* Efforcez-vous de comprendre les mystères renfermés dans ces mots : *Jésus crucifié !* Si vous répondez à la grâce de DIEU, si vous pénétrez le sens de ces sublimes paroles de votre foi, vous aurez la contrition de vos péchés ! Que renferment donc ces mots insondables : *Jésus crucifié ?*

Jésus, le Fils unique de DIEU, le fils unique de Marie, le Verbe fait chair, le DIEU-HOMME : DIEU pour réparer dignement l'insulte faite à son Père, *homme*, pour recevoir les souffrances, ressentir les douleurs, expier nos iniquités !

Quelles souffrances que celles de notre adorable Rédempteur ? Le Prophète entrevoyant les tortures qui devaient être infligées à Jésus, s'écriait dans la désolation : *Attritus est propter scelera nostra !* Il a été broyé pour nos crimes. Ces paroles révèlent tous les supplices inventés par la malice des valets et des soldats, soudoyés par les pharisiens et les chefs des Juifs, ses ennemis les plus excités par l'auteur du péché, Satan.

Suivez Jésus au tribunal d'Anne et de Caïphe : chez Anne, un soldat romain applique avec violence un soufflet cruel sur la joue du divin Maître, outrage sanglant autant qu'injuste ; symbole de ce premier péché, commis par un enfant jusque-là innocent, par lequel il atteint Jésus comme en pleine figure. Chez Caïphe, lorsque Jésus répond qu'il est vraiment le Fils de Dieu, il s'entend condamner à mort, sentence d'iniquité pareille à celle du jeune chrétien qui met en doute soit la divinité de Notre-Seigneur, soit la véracité de l'Eglise, soit l'infaillibilité du souverain Pontife.

Ce sont là ces premières douleurs, préludes de plus implacables et de plus honteuses abominations. Reconnu coupable et digne de mort, l'Agneau divin est livré aux loups féroces de la valetaille et de la soldatesque. Jésus enchaîné devient, pendant toute cette nuit horrible, le jouet méprisé de ces âmes bassement cruelles. L'Évangéliste n'ose pas faire le récit détaillé de ces inventions d'une barbarie sans pitié. " Voyez-le, ce divin captif, s'écrie une âme émue, entre les mains d'une foule de scélérats qui lui crachent au visage, lui bandent les yeux et le souffletent en lui disant avec dérision : Christ, prophétise, et dis-nous qui t'a frappé. Il souffre tout avec une patience divine, son visage est enflé, meurtri par les soufflets, ses cheveux et sa barbe à demi arrachés, ses mains, violemment serrées par des cordes, sont également enflées et bleuies ! "

O mon doux Sauveur, si jamais j'ai cru pouvoir vous offenser, parce que j'étais entouré d'ombres ; si j'ai dit comme l'impie : La nuit m'enveloppe, DIEU ne me verra pas ! ah ! ce sont les soufflets et les outrages de cette nuit coupable ! J'ai commencé cette scène atroce et j'ai réitéré les supplices ignominieux, prodigués à votre auguste et à jamais adorable personne !

G. DELMAS,
Chanoine honoraire.

EXPLICATION DE LA REGLE DU TIERS-ORDRE

CHAPITRE II.

LE TIERS-ORDRE ET LA FAMILLE.

“ Les femmes mariées doivent, avant leur admission, informer leur mari, et obtenir son consentement, à moins que, de l’avis de leur directeur spirituel, elles n’aient des motifs impérieux d’agir d’une autre manière.” (Règle de Léon XIII, chap. 1er, § 2.)

Les femmes mariées qui veulent entrer dans le Tiers-Ordre sont donc, en général, obligées : 1. d’avertir leur mari, c’est-à-dire de lui faire connaître l’intention qu’elles ont de prendre le saint habit et de suivre la règle in posée aux tertiaires ; elles sont obligées, en conséquence, d’indiquer les points du règlement qui touchent aux intérêts de la famille, notamment les prescriptions relatives à la fuite du luxe et des amusements mondains, à la frugalité, à l’assistance à la messe en semaine ; et s’il s’agit pour elles de se faire agréger à une fraternité, elles ajouteront que les membres des congrégations sont tenus d’assister chaque mois à une assemblée et de fournir chaque année une certaine somme d’argent.

Les femmes mariées qui veulent entrer dans le Tiers-Ordre doivent : 2. être positivement autorisées par leur mari.

Pour être dispensées de l’une ou de l’autre de ces deux obligations, les femmes mariées ont besoin : 1. d’avoir des raisons graves soit d’agir à l’insu de leur mari, soit surtout d’enfreindre sa défense. Il leur faut : 2. avoir l’approbation formelle de leur directeur spirituel, ou de leur confesseur.

Il est évident que ce règlement concerne non seulement les épouses, mais encore les filles et les fils, les servantes et les serviteurs, en un mot tous ceux qui sont placés sous la dépendance du chef de famille ; et dès lors on peut affirmer que, d’après l’illustre réformateur du Tiers-Ordre, nul ne peut être admis dans cette bénie association sans le consentement exprès du chef de la famille à laquelle il appartient.

De plus, cette grande règle n’est elle-même qu’une application particulière d’une loi beaucoup plus générale, et qui se peut formuler de la manière suivante :— dans ces questions qui intéressent tout à la fois le salut de

leur âme et la prospérité de leur maison, les chrétiens ne doivent rien décider sans l'assentiment positif du chef de famille.

Qu'on veuille bien remarquer ces mots : "dans les questions qui intéressent à la fois le salut de l'âme et la prospérité de la famille." Car, si quelqu'un a dessein de faire une action dont le seul but est de procurer le bien de son âme, il n'est nullement tenu de consulter le chef de la famille dont il fait partie. Ainsi par exemple on peut, sans prendre avis de personne que de son directeur de conscience, faire des actes intérieurs de foi, de charité, de prière et de contrition ; on peut, sans prendre avis de personne que de son directeur, réciter des formules de prière et lire de bons livres à ses moments de loisir, faire l'aumône et acheter des objets pieux avec son propre argent.

Mais, supposé qu'on ait l'intention d'accomplir une bonne œuvre qui, tout en procurant à son auteur un avantage spirituel appréciable, causera néanmoins de la gêne et peut-être un dommage réel aux autres membres de la famille, dans ce cas, il faut absolument être autorisé par le représentant légitime du pouvoir.

Il faut avoir la permission du chef de famille pour remplacer le travail par des œuvres facultatives de piété ou de charité ; il faut avoir la permission du chef de famille pour soulager les malheureux ou contribuer à la décoration des autels en puisant dans la bourse commune.

A plus forte raison ne doit-on rien faire sans l'autorisation du père de famille ou du maître de la maison quand il s'agit de choses purement temporelles. Par conséquent, sans l'autorisation du père de famille ou du maître de la maison, on ne doit point choisir un emploi pour un temps notable, faire un grand voyage, sans l'autorisation du père de famille ou du maître de la maison ; on ne doit point conclure un marché, commander une réparation importante.

Que si, dans un des cas sus-mentionnés, on croit avoir des motifs suffisants de ne pas prévenir le supérieur, ou même d'agir contrairement à sa volonté, il importe de se défier de ses propres lumières, et de prendre conseil de son confesseur, sauf à s'en rapporter ensuite entièrement à l'avis du ministre de Dieu.

Dans les affaires temporelles, chaque membre d'une famille est donc obligé d'obéir au chef toutes les fois que

celui-ci commande selon les règles de la justice. Il va sans dire que les habitants d'une ville, d'une province, d'un royaume sont tenus d'exécuter les ordres des échevins, du gouverneur, du roi ou de la reine, lorsque ces ordres ont pour but le bien matériel de la société et qu'ils sont conformes à la loi de Dieu.

Et pour résumer en trois mots la doctrine que nous venons d'exposer, nous dirons : il faut être soumis aux supérieurs temporels, quand ils usent légitimement de leur pouvoir.

Inutile d'ajouter que les supérieurs temporels doivent faire un bon usage de leur autorité, et ne jamais rien décider qui ne soit en parfaite conformité avec les commandements de Dieu et les préceptes de l'Eglise ; il faut aussi qu'ils évitent d'usurper les droits des pasteurs des âmes, qui sont les droits de Jésus-Christ lui-même.

LA MORTIFICATION DANS LES DÉTAILS DE LA VIE

(Suite.)

DÉTAILS DE LA VIE OU L'ON PEUT PRATIQUER LA MORTIFICATION.

Ne vous effrayez pas des détails que vous allez lire : il y en a pour tous les goûts, pour tous les âges, pour toutes les santés et toutes les conditions. Choisissez.... Suivez en cela l'inspiration de la grâce. Le sentiment de vos péchés, l'exemple des saints, la vue de Jésus *innocent* crucifié doivent vous parler au cœur et vous dire ce que vous avez à faire. L'amour est ingénieux à trouver toutes sortes de mortifications. En lisant la *Vie des Saints*, on dirait qu'il y a une prime pour celui qui invente un nouveau moyen de crucifier sa chair, comme chez les païens on accordait un prix à celui qui inventait un nouveau genre de plaisir.

Vous imitez les saints si vous aimez DIEU.

Nous sommes composés d'un corps et d'une âme ; l'un et l'autre ont péché, l'un et l'autre ont des inclinations mauvaises, il faut donc mortifier, châtier, punir le corps et l'âme, les purifier et opposer un frein à leurs tendances.

De là, deux espèces de mortifications : la mortification *spirituelle* ou *intérieure* qui regarde l'âme, la mortification

corporelle ou *extérieure* qui regarde le corps ; et comme il y a plusieurs facultés dans l'âme et plusieurs sens dans le corps, il est à propos, pour une plus grande clarté, de diviser encore la mortification en autant d'espèces qu'il y a de facultés dans l'âme et de sens dans le corps. Nous les traiterons chacune en particulier ; mais commençons d'abord par les mortifications intérieures comme étant moins effrayantes, puis viendront les mortifications extérieures.

§ 1.—*Mortifications intérieures.*

En fait de mortifications, dit saint François de Sales, celles qui sont intérieures sont incomparablement plus excellentes que celles qui sont extérieures et nullement sujettes comme celles-ci à l'hypocrisie, à la vanité, à l'indiscrétion. En effet, la mortification et les austérités corporelles ne sont que l'écorce de la vertu, c'est la mortification intérieure qui en est la moelle. De là nous pouvons comprendre toute l'importance de la mortification intérieure.

Elle consiste à surmonter nos passions, à diriger saintement les mouvements de notre âme, à rappeler à l'ordre nos facultés et à les retenir dans le devoir, à réprimer l'impétuosité de nos inclinations naturelles et à perdre toutes nos mauvaises habitudes.

Pour cela nous devons surveiller l'esprit, le jugement, l'imagination, les désirs, la volonté et les passions du cœur

1. L'ESPRIT.

Vous mortifierez votre esprit en renonçant aux vaines pensées qui flattent votre amour propre ou qui nourrissent les passions.—Renoncer aux pensées inutiles, c'est fermer la porte aux mauvaises pensées.—On vous a fait beaucoup de compliments, on vous a loué sur votre esprit, sur votre travail ; vous auriez grande envie de vous repaître en votre particulier de toutes ces adulations ; les pensées vous viennent en foule, elles vous occupent des heures entières : ne les écoutez pas et détournez-en votre esprit.

Les pensées inutiles 1. font votre malheur en vous rappelant cent fois ou cet affront ou cette perte ; 2. sont un obstacle à votre sanctification. Une des marques les plus positives de la tiédeur, dit saint Bonaventure, c'est

de ne pas sentir le mal que font les pensées inutiles.— Tant de pensées qui se succèdent sans ordre nous troublent, nous agitent et nous rendent inhabiles à la prière. Chaque chose à son temps, dit le Sage, soyons tout entier à l'action présente. Loin de nous les préoccupations.

Il vous vient à l'esprit une *supposition*, un projet chimérique, un château en Espagne : bannissez cette pensée qui absorberait entièrement votre temps et, vous entraînant trop loin, vous ferait perdre le calme de l'âme.

On vous parle d'un fait qui excite votre curiosité, ne cherchez pas à voir.—N'interrogez pas pour savoir.—Ne prêtez pas trop attentivement l'oreille.

Ne passez pas votre temps à des recherches inutiles, à de frivoles lectures.

Celui qui sait borner le nombre de ses pensées devient un esprit sérieux. Eloignez de votre esprit toute pensée mauvaise ou simplement vaine.

Souvenons-nous souvent de notre dignité : puisque notre esprit est noble et élevé, mortifions la chaque fois qu'il s'entretient de choses viles et abjectes.

2. LE JUGEMENT.

Beaucoup se plaignent de n'avoir pas de mémoire et personne ne se plaint de manquer de jugement.

Le jugement n'est pas chose commune ; c'est un don précieux. Voulez-vous le former et le développer ? suivez les conseils suivants :

Dès que vous voyez ou entendez quelque chose, ne vous formez pas une opinion sur les plus petites apparences ; mortifiez votre jugement. Délibérez, pesez, informez-vous avant de porter un jugement. Procédez toujours avec maturité.

Ne cherchez jamais à contrôler, à examiner ce qui ne vous regarde pas.

Ne jugez jamais avec précipitation, mais aussi ne soyez pas trop lent à porter votre jugement.—N'ayez pas une attention inquiète, un excès de prudence qui vous trouble et vous suffoque. Ne vous arrive-t-il pas de vous demander, au milieu d'une affaire, d'une conversation : où suis-je ? comment suis-je venu ici ? que veux-je dire ? —Tout cela, avouez-le, c'est de l'irréflexion; modérez donc votre jugement.

“ Mon fils, dit l'Ecclésiastique, ne fais riens ans conseil et tu ne te repentiras pas après l'action. ” (xxxiv, 24.) Soyons

en effet circonspects, sachons consulter sagement, et nous ne nous tromperons presque jamais.

Ne soutenez pas avec opiniâtreté votre opinion. Vous devez, dans une sainte défiance de vous-même, renoncer à vos propres lumières et à votre propre jugement pour vous soumettre à la volonté des autres.

Ne soyez pas comme ces personnes pleines d'elles-mêmes qui veulent tout juger, tout critiquer ; jugez sévèrement vos propres actions.

Avant d'agir, consultez vous-même et sachez vous rendre au conseil qu'on vous donne.

Ne vantez pas votre avis et n'idolâtrez pas vos opinions. — Ne vous passionnez pas pour les soutenir.

Lorsque vous voyez un autre penser, agir autrement que vous, examinez avec soin, et sans préjugé, ses raisons, et considérez si vous êtes vous-même dans la vérité.

Dans une discussion, vous pouvez proposer vos raisons avec force et modestie, mais lors même que le droit serait pour vous, sachez acquiescer doucement à l'opinion des autres quand il n'y a pas péché à le faire.

Enfin, pour mortifier votre jugement, vous ne cherchez pas à pointiller sur tout.

On rencontre des personnes qui ne peuvent jamais penser comme les autres, qui contredisent toujours un projet quand elles n'en ont pas eu elles-mêmes la première idée.

3. L'IMAGINATION

Ecoutez ceci : " Mortifiez votre imagination, elle vous fait imputer aux hommes et à DIEU ce qu'ils n'ont jamais pensé. " (FÉNELON.)

N'écoutez point votre imagination trop vive et trop féconde en vues. Cette activité prodigieuse consume votre corps et dessèche votre intérieur. Vous vous dévorez inutilement.

Ne laissez jamais égarer votre imagination, enchaînez-la de suite : saint François de Sales l'appelle *la folle du logis*, et il a raison.

Votre imagination volage vous donne une foule de distractions, vous empêche d'appliquer votre esprit aux choses de DIEU : mettez-lui donc un frein.

Elle se repaît de la perspective d'un brillant avenir, elle effeuille sous vos pas des pétales de roses. Hélas ! elle vous berce d'illusions : domptez-la et vous souffrirez moins si tout n'arrive pas selon vos prévisions.

(A continuer.)

QUELQUES BONS CONSEILS POUR FINIR SAINTEMENT LE CARÊME

Voici le saint temps du Carême à moitié écoulé. Les jours de pénitence passent et le jugement approche : les uns n'y ont pas encore pensé ; les autres y ont pensé, ils ont bien commencé, mais ils se sont découragés en chemin. Pour les uns comme pour les autres, le devoir est de se mettre sérieusement à l'œuvre. Avant tout, le jeûne, c'est le précepte, ensuite la prière, l'aumône. Pour entrer dans l'esprit de l'Eglise, n'oublions pas qu'il importe beaucoup que ces œuvres soient faites en union avec Jésus-Christ.

Nous suggérons pour finir saintement le Carême les pensées suivantes, tirées des saints de l'Ordre séraphique :

LES OEUVRES DE MISÉRICORDE.

La cinquième béatitude est celle-ci : Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde ! Pour pratiquer exactement cette béatitude, vous vous montrerez charitablement empressé à secourir votre prochain, lorsque vous le verrez en quelque besoin spirituel ou corporel, l'assistant de tout votre pouvoir, selon la nécessité et de la même manière que vous seriez bien aise qu'on vous vint en aide si vous étiez vous-même en pareil cas. Aimez à vous priver quelquefois même des choses permises et à votre usage, afin d'en assister quelque pauvre nécessiteux. Si quelqu'un de vos serviteurs vous fait tort ou outrage, faites-lui aussitôt miséricorde en lui octroyant un généreux pardon en vérité et du fond du cœur. Si quelqu'un s'écarte des sentiers de la vertu et commet quelque péché en votre présence, tâchez de le ramener à son devoir, en l'avertissant avec douceur ; s'il ne se corrige pas et qu'il relève de votre autorité, châtiez-le avec toute miséricorde ; par ce moyen, vous sauvez votre âme et vous obtiendrez aisément la miséricorde de Dieu selon la promesse de Notre-Seigneur : Bienheureux les miséricordieux, parce qu'ils obtiendront eux-mêmes miséricorde !

(Vén. P. Honoré de Paris, capucin.)

L'ESPRIT DE PÉNITENCE.

La troisième béatitude : Bienheureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés ! nous apprend à mortifier les passions désordonnées de la concupiscence qui ont pour terme les délectations sensuelles. Pour y réussir il faut chasser soigneusement toutes les pensées des plaisirs charnels comme un serpent prêt à se glisser dans votre sein, et dès l'instant où ces pensées s'offriront à vous, vous tourner doucement vers Dieu par une élévation d'esprit. Retirez-vous, autant que faire se pourra, de toute société capable d'éveiller en vous de telles pensées et fuyez tous les entretiens où la mollesse a une large part. Fermez aussi vos yeux, vos oreilles et tous vos sens aux choses extérieures, car ce sont les portes par où la mort pénètre dans l'âme, et ne vous en servez que selon les lois de la modestie. Gardez-vous de traiter votre corps avec trop de délicatesse, soit pour le lit, soit pour les aliments et semblables choses ; ce serait flatter le plus grand ennemi de votre salut.

Ne vous répandez pas en plaintes excessives lorsque vous endurez quelque souffrance, mais efforcez-vous de la supporter en silence pour mortifier votre sensualité. Dans vos récréations, évitez la dissipation, les éclats de rire, comme contraires à la modestie religieuse, et rappelez-vous cette béatitude : Bienheureux ceux qui pleurent !
(*Vén. P. Honoré de Paris, capucin.*)

PATIENCE DANS LES ÉPREUVES.

Celui qui supporterait avec patience la tribulation à cause de Dieu, arriverait promptement à une grande perfection, il serait le maître de ce monde et aurait déjà un pied dans l'autre. Souffrez avec patience les injures qui vous viennent de la part du prochain ; autant un homme est prêt à supporter les injures et les tribulations à cause de Dieu, autant il est grand devant Dieu ; autant un homme est faible à supporter la tribulation et la douleur à cause de Dieu, autant il est petit devant lui et il ne sait même pas ce que c'est que Dieu. Si vous recevez une injure, supportez-la avec patience par amour pour Dieu et pour la rémission de vos péchés. Il vaut mieux supporter une seule injure grave sans le moindre murmure, pour l'amour de Dieu, que de nourrir chaque jour cent pauvres et de jeûner pendant plusieurs jours jus-

qu'au soir. Que sert à l'homme de se mépriser soi-même et de soumettre son corps à la tribulation dans les jeûnes, les prières, les veilles, les disciplines, s'il ne peut supporter de la part du prochain une injure dont il recevrait une plus grande récompense ou un plus grand prix, que de choses provenant de sa propre volonté ? Supporter la tribulation sans murmure purifie autant l'homme de ses plus graves fautes que l'effusion des larmes.

(B. frère Egide.)

LA CHARITÉ FRATERNELLE.

L'amour du prochain naît de l'amour de Dieu, car c'est à cause de Dieu, en Dieu et selon Dieu que le prochain doit être aimé. A cause de Dieu ; parce qu'il nous l'a commandé lui-même. " Nous avons reçu de Dieu ce commandement, dit saint Jean, celui qui aime Dieu doit aussi aimer son frère." En Dieu, c'est-à-dire avec le sentiment d'amour intérieur que nous avons en aimant Dieu. Selon Dieu, ou autrement, dans les choses selon lesquelles Dieu nous aime, et ces choses sont le salut de notre âme et notre avancement dans le bien.

Nous devons aimer le prochain véritablement, purement et avec ordre. Nous devons l'aimer en vérité et non d'une manière feinte, comme ceux dont l'amour consiste en paroles et en vaines protestations, mais non dans les œuvres et la réalité. Nous devons l'aimer avec pureté et non d'un amour charnel, non pour notre propre utilité, non par une attention naturelle, ni pour le plaisir de trouver en lui une société selon le monde. Ces choses ne sont pas toujours mauvaises, cependant elles sont dépourvues de mérite si l'amour spirituel ne vient les relever. Nous devons enfin l'aimer avec ordre et non en vue de commettre le mal, en vue des commodités matérielles et des avantages temporels, mais en vue du salut éternel.

(S. Bonaventure, *De l'Avancement spirit.*, ch. xxvi.)

Il en est beaucoup qui s'adonnent à l'oraison et aux œuvres de zèle, qui s'imposent de nombreuses privations et mortifications, mais qui pour un seul mot qui leur paraît injurieux à leur personne, pour la moindre chose qu'on leur enlève, se troublent aussitôt et se scandalisent. Ceux-là ne sont pas pauvres d'esprit...

—S. Franç.—*Conf. monast.* xiv.

LES MARTYRS DU JAPON

(Suite.)

II.

INTRODUCTION DU CHRISTIANISME AU JAPON.

L'année 1542, l'année même où saint François-Xavier arrivait aux Indes, trois marchands portugais, allant en Chine, furent poussés par une tempête sur les côtes du Japon ; ils abordèrent au port de Cangoxima, et y commencèrent des liaisons commerciales dont une eut pour la religion les suites les plus heureuses. Un riche Japonais, âgé d'environ trente-cinq ans, nommé Angeroo, était tourmenté d'une maladie sombre, qui venait des remords violents de sa conscience, tant il est vrai que Dieu répand ses grâces jusqu'au sein des plus épaisses ténèbres du paganisme, parce qu'il est le père de tous les hommes, et qu'il veut le salut de tous ! Cet homme avait cherché vainement un remède à sa peine près des ministres des faux dieux : le Seigneur voulait en faire un vase d'élection pour le salut des âmes de sa patrie. Il entendit alors, pour la première fois, parler du Dieu des chrétiens, et il commença de tourner vers lui son cœur. Deux ans après, un autre Portugais, Alvarez Vaz, lui parla de l'apôtre des Indes et des merveilles qu'il opérait, l'engageant à venir à lui, comme à un homme chéri du ciel, qui dissiperait infailliblement l'humeur noire dont il était dévoré. Deux ans après encore, Angeroo, toujours poussé par la grâce, se mit en route pour les Indes. Arrivé à Malacca, il apprit que Xavier était parti pour les Moluques, et il voulut retourner au Japon ; mais Dieu, qui voulait en faire le chef des prédestinés de sa nation, ne lui permit pas d'y aborder. Il fut rejeté par une tempête sur les côtes de la Chine, où il eut le bonheur de rencontrer Vaz, qui l'entraîna aux Indes sur son vaisseau ; il y arriva en 1548, accompagné de deux de ses serviteurs.

Une fois aux mains de Xavier, cette âme semble s'élan-
cer d'un seul bond jusqu'au ciel. En quelques mois, Angeroo fit des progrès qui tenaient du prodige ; il fut baptisé le jour de la Pentecôte, avec ses deux serviteurs, et il reçut le nom de Paul de Sainte-Foi. Dès lors il fut un homme tout en Dieu, ne respirant plus qu'à retourner dans son pays pour en être l'apôtre. François-Xavier,

brûlant du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, saisit cette occasion qui semblait, de la part du ciel même, lui ouvrir les portes d'un vaste empire livré tout entier à l'idolâtrie. Il choisit deux compagnons, le P. de Torrès et le frère Fernandez, et il se mit en route avec eux et les trois néophytes japonais ; ils abordèrent au port de Cangoxima, le 15 août 1549, le beau jour de l'Assomption glorieuse de Marie.

La famille d'Angeroo éprouva une grande joie à revoir son chef, qu'elle croyait perdu, après une si longue absence ; elle reçut avec lui ses nouveaux amis, et par le zèle qui animait le nouveau Paul, elle fut bientôt amenée à la foi : sa femme, sa fille, la plupart de ses parents, reçurent le baptême des mains de Xavier. Paul obtint du roi de Saxuma, dont il était le sujet, une audience pour le père, et, le 29 septembre, jour de Saint-Michel, après avoir mis le Japon sous la protection de l'archange vainqueur des légions rebelles. François-Xavier se rendit à la cour de Saxuma. Le roi le reçut comme un homme extraordinaire, et l'entretint jusque fort avant dans la nuit : il ne se lassait point de l'entendre parler de la religion, et il ne revenait point de la surprise où le jetait la vue d'un docteur qui, avec tant de mérites, avait renoncé à tout et entrepris un si long et si pénible voyage, pour donner à des étrangers, à des inconnus, la connaissance du Dieu véritable. Il le combla des marques de sa bonté, et il lui permit de prêcher la religion dans ses Etats.

Le grand apôtre se mit alors à annoncer le royaume de Dieu ; et la puissance de sa parole, aidée de la puissance de ses miracles, enfanta un nouveau peuple à l'Eglise.....

François-Xavier, de retour à Firando, n'y séjourna que quelques jours ; il alla au royaume de Naugato, évangéliser la grande ville d'Amanguchi ; ayant obtenu du roi la permission de parler au peuple, il eut bientôt ébranlé la foule, et ce fut une affluence qu'on aurait peine à imaginer. Là comme aux Indes, il fut donné au grand thau-maturge de répondre à une multitude de questions à la fois, par quelques paroles qui, quoique les mêmes, avaient pour ses auditeurs des sens divers, selon le besoin de chacun. Il prêchait aussi tous les jours aux Chinois qui fréquentaient la ville, sans jamais avoir appris leur langage. Les bonzes ne manquèrent pas, ici comme à Saxuma, de jeter les hauts cris ; ils essayèrent par tous les moyens en leur pouvoir d'arrêter le progrès de l'Evangile, mais ils ne purent y réussir. Le nom de Xavier

devint alors célèbre, et il se répandit dans les régions les plus reculées des îles japonaises.....

Le besoin de nouveaux ouvriers, les affaires de la religion dans les Indes, déterminèrent l'apôtre à quitter le Japon, dans l'espoir d'y revenir avec d'autres compagnons d'apostolat ; mais il ne devait plus y reparaitre. Il laissa au P. de Torrez, qui était resté à Amanguchi, la charge de la chrétienté naissante de ce vaste empire, et ce fut ce religieux, digne de succéder à un tel homme, qui dirigea les missionnaires qu'on lui envoya des Indes, pour la conquête spirituelle du Japon. Les ouvriers manquèrent bientôt, tant la moisson devint abondante ! il est vrai que les fidèles japonais avaient un zèle incomparable, et que la plupart devenaient, après leur baptême, de fervents catéchistes. Dieu donna tant de bénédictions à ce zèle et à cette ferveur des néophytes, qu'en 1554 on comptait, dans le royaume d'Arima, plus de 1,500 personnes baptisées, et aucun prêtre n'y était encore entré. La conversion de deux bonzes fameux, venus exprès de Méaco à Amanguchi pour disputer avec le P. de Torrez, donna une dernière impulsion au mouvement, et tout s'ébranla vers le christianisme. Le roi d'Omura, nommé Sumitanda ; le roi d'Arima, son frère ; le fils aîné du roi de Gotto, le roi de Bungo, Civandono ; le roi de Tamba ; le roi de Tossa ; le roi d'Omi, et une foule de seigneurs embrassèrent la religion du Christ, et déployèrent un grand zèle pour la répandre parmi leurs sujets.

Mais le grand point, le point essentiel, était de s'ouvrir la capitale, de reprendre à Méaco l'œuvre entreprise par l'illustre François-Xavier. Le P. Vilela y pénétra au mois de novembre 1559, avec un jeune compagnon, disciple des bonzes, récemment converti. Le grand apôtre des Indes, qui avait quitté la terre pour le ciel, lui était apparu dans une vision, lui avait promis de l'assister, et l'avait singulièrement fortifié. Ce zélé missionnaire trouva tout d'abord le moyen de saluer l'empereur, qui le reçut assez favorablement ; il se montra donc dans la ville, le crucifix à la main, prêchant le royaume de Dieu. Il fut écouté, il fut assiégé d'auditeurs ; mais quand les conversions arrivèrent, un gros orage, soulevé par les bonzes, changea tout à coup les dispositions à son égard. Cet orage cependant se dissipa : un favori de l'empereur nommé Mioxindono, dont les deux religieux avaient réussi à gagner les bonnes grâces, leur obtint même des patentes favorables à la religion.....

En 1565, le P. Vilela reçut l'aide du P. Froez, qui lui arrivait fort à propos, car il succombait sous le poids de sa grande œuvre. Mais une révolution dynastique fut sur le point de tout compromettre : heureusement elle se termina en amenant au pouvoir de Cubo-Sama un prince qui ne cessa point d'être favorable au christianisme, malgré les intrigues sans cesse renouvelées des bonzes, appuyés de leur Xaco et même du Daïri. Ce fut le célèbre Nobunanga, qui prépara les voies de la toute-puissance impériale à un nouvel usurpateur au fameux Taïco-Sama. Malheureusement ce prince ne put jamais être amené au baptême ; il fut toute sa vie la victime d'une passion qui ne permit pas à la grâce d'accomplir en lui son œuvre sainte : la polygamie le retint toujours dans ses lourdes chaînes. A la fin, elle le pervertit, comme autrefois Salomon, et lui inspira le délire étrange de vouloir se faire adorer comme un dieu. Enivré de sa puissance, de ses victoires et des magnificences de son règne, il ordonna un jour que tout culte devait cesser dans l'empire, et que tout Japonais devait venir sacrifier à l'empereur dans son temple : le paganisme a partout produit des Nabuchodonosors ! Les chrétiens seuls ne tinrent nul compte de son édit, mais il ferma les yeux, et il ne les persécuta point : le nombre des élus au Japon n'était pas encore accompli.

Ce malheureux prince ne tarda pas à porter la peine de son impiété : assiégé dans son palais par le général de ses armées, révolté contre lui, il y fut brûlé avec l'aîné de ses fils ; sa famille perdit le trône. Il fut remplacé par un de ses lieutenants, nommé Faxiba ou Cambacon-dono, qui prit le nom de Taïco-Sama, c'est-à-dire Grand-Seigneur. Les premiers pas de son règne furent assez paisibles ; il se montra même protecteur de la religion chrétienne, qui prit un si grand accroissement, qu'elle devint en plus d'un lieu, celle de l'immense majorité des habitants. Les royaumes d'Arima, d'Omura et de Bungo, ne renfermaient presque plus que des chrétiens ; les bonzes même s'y étaient convertis, ou ils s'étaient retirés ailleurs. Rien de plus édifiant et de plus touchant que les détails donnés au général de la compagnie de Jésus par le P. L. Organtin, qui avait remplacé le P. Froez à Méaco, sur les beaux succès que Dieu accordait aux travaux de ses missionnaires. Le succès paraissait donc assuré désormais, quand sonna tout à coup l'heure de la persécution.

ENTRÉE DES FRANCISCAINS AU JAPON.

L'occasion dont se servit le tyran pour persécuter les chrétiens ne lui fit pas honneur. Ce prince, en parcourant les provinces du Japon pour faire en tout lieu reconnaître son empire, s'enivra de gloire et d'orgueil ; tout désormais dut plier devant ses caprices. Comme il était le plus incontinent des hommes, et qu'il ne pouvait traîner avec lui son sérail, il faisait enlever tout ce qui se trouvait sur son passage de femmes en réputation de beauté. Un fameux débauché, nommé Jacuin, qui de bonze s'était fait médecin, lui servait de pourvoyeur. Arrivé dans le royaume d'Arima, qui était tout chrétien, ce misérable ministre des plaisirs de l'empereur, échoua complètement devant la vertu de deux jeunes femmes, remplies de charmes, mais plus encore de pudeur ; il fut si mal accueilli, et même maltraité, qu'à peine put-il s'en tirer la vie sauve. Il jura de se venger : rentré au camp, il trouva l'empereur en débauche ; Cambacondono avait bu au delà de toute mesure. Au récit de son infâme favori, ce prince, qui avait perdu la raison, se leva en fureur, et frémissant de rage, il fit serment de faire couper la tête à toutes les femmes d'Arima.

Les courtisans de ce farouche empereur profitèrent de cette occasion pour l'irriter contre le christianisme. Ils cherchèrent à lui persuader que les chrétiens de ses Etats aidés par les Portugais, aspiraient à le détrôner ; que leur candidat à l'empire était tout prêt ; et ils lui arrachèrent un édit de persécution contre les chrétiens. La première victime de sa fureur fut le pieux Ucondono, généralissime de ses armées, son compétiteur prétendu : il reçut l'ordre d'apostasier ou de quitter son poste. Ucondono, qui connaissait Taïco-Sama, n'en fut pas surpris : sans réplique, il remit son commandement, et se retira auprès du roi de Canga, son ami. Ce grand homme, chéri de ses soldats, eût bien pu donner au tyran sujet de se repentir : il n'avait qu'à dire un mot, et le monstre tombait de son trône. Mais un chrétien sait mourir pour son Dieu, il ne sait pas se révolter contre son prince. Le digne père de ce héros chrétien, apprenant la disgrâce de son fils s'écria, : " Béné soit Dieu ! à lui les miens et moi, mes biens et ma vie ! " Ucondono fut, plus tard

exilé aux Philippines. Au gouverneur de ces îles, qui lui proposait les faveurs du roi d'Espagne, il répondit : " Je ne suis pas son sujet, je n'ai rien fait pour lui : ses faveurs sont dues à ses serviteurs. " Il acheva bientôt sa vie dans une noble indigence, sa mort fut celle d'un saint. Tous les jésuites reçurent l'ordre de sortir du Japon. On espéra que l'empereur, revenu à lui-même et à son bon sens, reviendrait sur son édit ; mais l'orgueil ne lui permit pas de se déjuger, et il se fit un point d'honneur de soutenir ce qu'il avait commencé. En 1589, une ambassade solennelle envoyée par le vice-roi des Indes, étant venue de la part du pape et du roi d'Espagne, on comptait le voir s'adoucir et changer de résolution, d'autant plus qu'il ne pressait pas l'exécution de son édit ; mais on se trompa ; il promit seulement au vice-roi de laisser une dizaine de jésuites à Nangasaki, où ils jouiraient d'une pleine liberté, mais à condition qu'ils ne chercheraient pas à convertir ses sujets. " Depuis qu'il n'y a plus qu'un souverain au Japon, disait-il, on ne doit pas y professer deux religions, " Le vrai mobile de la conduite de l'empereur, c'était donc le désir et la soif de l'autocratie.

Cette persécution fut la cause de l'entrée des franciscains au Japon. En 1593, le gouverneur des Philippines Perez de la Marinas, conçut le dessein d'un traité de commerce avec le superbe Taïco-Sama, dont il avait reçu une ambassade, et comme il savait que les jésuites avaient été bannis de son empire par ce prince, il eut la pensée de lui envoyer des religieux de Saint-François. On avait d'ailleurs essayé de répandre sur les jésuites, — comme on a su le faire dans tous les temps, — un tissu de calomnies à propos de leur expulsion ; rien n'avait pu encore les dissiper, et on put croire qu'un changement de personnes pourrait amener dans l'empereur un changement de dispositions. En tous cas, c'était rendre à la religion un grand service que d'en faire l'essai, et cet essai eût réussi sous un prince moins enflé d'orgueil, et qui n'eût pas oublié d'où il était sorti pour être parvenu au sommet de la plus haute fortune, et la religion eût été sauvée dans son empire.

Donc, Perez jeta les yeux sur un religieux du plus grand mérite, homme de beaucoup d'esprit, d'une forte érudition, d'une sainteté consommée, — d'après le témoignage unanime, — le P. Pierre-Baptiste, de l'ordre de Saint-François, de la province de Saint-Joseph d'Espagne

et de la réforme de Saint-Pierre d'Alcantara (1), que le zèle du salut des âmes avait appelé aux Philippines. Le père eût accepté avec grande joie une mission qui ouvrait un champ au zèle brûlant qui l'animait, et qui pouvait le mener à la couronne du martyr ; mais une difficulté l'arrêta. Le pape Grégoire XIII avait donné un bref d'après lequel la mission des îles japonaises était réservée aux seuls religieux de la compagnie de Jésus ; le P. Pierre-Baptiste ne pouvait ni ne voulait y contrevenir.

La chose fut examinée très sérieusement dans un conseil, auquel furent appelés tous les religieux qui se trouvaient à Manille, ainsi que plusieurs prêtres séculiers et plusieurs laïques, officiers du roi. De doctes religieux, d'autres ordres que de celui de Saint-François, émirent l'opinion que cette ambassade ne pouvait aller contre les ordres du souverain Pontife ; que les pères jésuites étant bannis du Japon, le bien de la religion exigeait que d'autres y vinsent au secours des chrétiens abandonnés, et qu'en ce cas tous les prêtres étaient missionnaires : une loi positive devant céder au droit naturel et divin ; que les religieux de Saint-François avaient, au reste, du pape Sixte-Quint un bref, postérieur à celui de Grégoire XIII, qui les chargeait d'aller prêcher l'Évangile aux Indes orientales, et qu'au cas présent de suprême nécessité, leur mission s'étendait par là-même à tous les pays d'Orient, appelés en Europe du nom général des Indes. Cet avis fut partagé par tout le conseil.

D'autre part, l'ambassadeur de Taïco-Sama, nommé Faranda Keinon, qui était chrétien et qui simulait la piété, tenait extrêmement à conduire au Japon les religieux de Saint-François, dont l'esprit de pauvreté l'émerveillait, et pouvait servir à ses ambitieux desseins. L'empereur, disait-il, avait ouï parler de ces pères, et il avait été ravi de ce qu'on lui avait raconté de leurs vertus, et surtout de leur détachement de toutes les choses du monde ; il serait heureux de recevoir de tels hommes dans ses États, il les comblerait de ses faveurs ; eux seuls peut-être étaient capables de le ramener, sinon à son ancienne protection pour le christianisme, du moins à une tolérance qui sauverait la religion d'une ruine imminente.

(1) La notice donne l'origine de cette réforme placée d'abord sous la juridiction des frères-mineurs-conventuels, et ensuite sous celle des frères-mineurs-observantins.

La décision prise au conseil, les prières instantes de l'ambassadeur, déterminèrent le gouverneur à insister sur sa demande au P. Pierre-Baptiste, qui se laissa persuader de partir pour le Japon, en qualité d'ambassadeur du roi d'Espagne. Se mettant sous les yeux la gloire de Dieu à laquelle aboutissaient tous ses désirs, le salut des des âmes pour qui il brûlait de verser son sang, le saint religieux, en sûreté du côté de sa conscience, accepta, plein de bonheur, l'ambassade qu'on voulait lui conférer. Il prit avec lui trois religieux de son ordre, le P. Barthélemi Ruiz, le F. François de Saint-Michel et le F. Gonzalve Garcias, qui entendait la langue japonaise. Ils furent confiés aux soins du capitaine Pierre Gonzalez, qui s'embarqua pour le Japon le 31 mai.

Au moment du départ, le P. Pierre-Baptiste reçut les plus touchants adieux du provincial des religieux de la compagnie de Jésus, comme expression de paix et de charité.

Le P. Pierre-Baptiste était porteur de présents pour l'empereur et d'une lettre qui l'accréditait auprès de lui.

Le gouverneur lui avait également donné une commission spéciale pour la protection de ses compatriotes qui résideraient dans le Japon.

Enfin le provincial des franciscains lui avait donné les patentes de commissaire provincial et de supérieur de la religion franciscaine au Japon.

Ces dernières lettres lui étaient plus chères que les autres, parce que, pour nous servir de son expression, il voulait paraître comme ambassadeur du Christ, et non d'un prince de la terre.

Après avoir touché à Macao, les envoyés aborderent en juin à Firando, d'où ils se rendirent à Nangasaki. Là, ils furent reçus, comme des frères et des amis, par les pères jésuites, retirés ainsi que nous l'avons dit, au collège qu'ils possédaient en cette ville, et ils s'y reposèrent pendant un mois. L'empereur, averti de l'arrivée de cette ambassade, envoya deux seigneurs de sa cour, l'un par mer, l'autre par terre, pour les amener à Nangoïa, où il était alors. On leur fit de grands honneurs ; on leur avait préparé des palaquins pour le voyage ; mais les humbles religieux, en vrais enfants du glorieux père saint François, refusèrent de s'en servir. Ils cheminèrent à pied, derrière la cour, jusqu'à ce qu'ils fussent en présence du fameux Taïco-Sama.

L'empereur accueillit fort bénévolement et avec une

satisfaction visible les pères franciscains : ce fut pour lui un véritable plaisir de voir ces bonzes d'Europe. Et considérant l'austérité de leur vie, leur mépris des choses du monde, l'humble état dans lequel ils se présentaient devant lui, il s'écria hautement : " Voilà de vrais chrétiens ! " Puis se tournant vers son ambassadeur, Faranda, il lui témoigna son contentement d'avoir amené avec lui ces bons religieux. Quand le cérémonial de la réception fut terminé, le superbe Taïco-Sama leur adressa ces empathiques paroles :

" Quand je naquis, le soleil darda ses rayons sur ma poitrine ; sur quoi les dieux, consultés par les devins, répondirent que je devais être seigneur et maître absolu de l'Orient et de l'Occident. Il y a plus de cent ans que le Japon n'avait été soumis au pouvoir d'un seul : j'ai mis la main sur tous ses royaumes, et tous ses rois m'obéissent. Il serait donc bon que ceux de Luçon (îles Philippines), fissent aussi ma volonté et consentissent à se laisser gouverner par ma sagesse ; s'ils ne veulent se soumettre de gré, j'enverrai mon armée puissante, qui les forcera de m'obéir, comme j'ai fait pour ceux de la Corée, en ces années dernières, et comme je ferai pour la Chine. Je suis le maître, il faut plier sous mes lois.

Le serviteur de Dieu Pierre Baptiste, ayant entendu ces paroles, commanda au frère Gonzalve, son interprète, de traduire sa réponse, dans laquelle il eut soin de ne point s'écarter des intentions du gouverneur espagnol. Se levant alors, avec une aisance parfaite, et s'approchant de l'empereur. l'humble frère, usant d'une sainte liberté, qui étonna les gens de la cour, loua d'abord le superbe potentat de sa puissance, de sa sagesse, de sa magnificence ; puis, admirant la gloire de ses conquêtes, il lui insinua doucement qu'il ne s'attendait pas à le voir porter ses désirs au delà des bornes d'un tel empire ; que le gouverneur de Luçon ne pouvait le soupçonner, d'autant que dans ses lettres impériales et dans les paroles de son ambassadeur, Sa Majesté ne demandait pas qu'on lui prêtât obéissance, mais seulement qu'on se liât d'amitié avec lui ; qu'il venait donc lui proposer l'alliance du puissant roi des Espagnes et des Indes.

(A continuer.)

NULLE créature n'obtint jamais de Dieu une grâce, sinon par le canal de Marie.
— S. Bernardin.

ECHOS DES FRATERNITÉS

TROIS-RIVIÈRES.

Voici la première correspondance que nous recevons de la fraternité des Trois-Rivières. Nous sommes heureux de la publier, espérant que ce ne sera pas la dernière, et que ce bon exemple sera suivi par les fraternités des autres places. Il est temps que les différentes fraternités du Canada se connaissent et s'édifient mutuellement. Ed.

Le jour de la solennité de Noël, à 7 heures du soir, à la cathédrale des Trois-Rivières, les frères, revêtus du grand habit de l'ordre de la Pénitence, remplissaient le chœur. Les sœurs occupaient une grande partie de la nef du milieu, la foule des fidèles occupait le reste du vaste édifice : le révérend père directeur avait décidé que la cérémonie fût publique ; l'organiste, enfant de St-François et son chœur de chantes, tous également tertiaires, tenaient les grandes orgues.

Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, en habits pontificaux, accompagné d'un diacre et d'un sous-diacre et servi par des frères tertiaires, présida la cérémonie ; après l'ouverture d'usage, Monseigneur adressa à toute l'assemblée une éloquente allocution sur l'excellence et les avantages du Tiers-Ordre. Il s'attaqua en particulier à tous ces vains prôneurs des prétendues libertés modernes et démontra victorieusement, en commentant quelques passages de l'encyclique *Libertas*, que la vraie liberté se trouve dans le bien. L'être le plus libre, c'est Dieu, dans le ciel ; et sur la terre, l'homme juste ; l'être le moins libre, c'est Satan, dans l'enfer, et l'homme méchant sur la terre.

Monseigneur, qui se fait un honneur de porter les livrées du pauvre d'Assise, est heureux de confondre son enseignement doctrinal avec celui de l'illustre tertiaire qui du fond de sa prison du Vatican prêche la liberté au monde étonné de l'entendre ; c'est ainsi que leur père commun à tous les deux prêchait autrefois la vraie liberté. Notre bon père François trouvait tout cela lui, dans deux paroles : la pénitence et la paix ; la paix par la pénitence, et avec la paix, la vraie liberté du cœur, le bonheur au service du bon Maître.

Après cette noble allocution de Sa Grandeur, l'on procéda, suivant le cérémonial, à la cérémonie de la vêtue et de la profession.

Quatre frères et vingt sœurs prirent l'habit de la pénitence ; après quoi cinq frères et quinze sœurs firent

leur profession. L'assemblée se termina par la bénédiction solennelle du très saint Sacrement.

Ces réunions publiques du Tiers-Ordre, tenues discrètement et à propos, produisent sur le reste des fidèles un effet très salutaire ; elles font mieux connaître et mieux apprécier cette admirable institution recommandée par le chef suprême de l'Eglise à tous ses enfants, comme le remède souverain au mal qui ronge la société, conjointement avec la grande dévotion du très saint Rosaire.

La fraternité des Trois-Rivières compte déjà plus de *sept cents* membres ; et elle est appelée à croître rapidement encore, avec la sage direction qu'elle reçoit et les hauts encouragements qu'on lui prodigue.

VISITE DU TIERS-ORDRE.

Le R. P. Visiteur qui depuis la visite de la fraternité de Montréal a été occupé à des prédications successives, et qui continuera à l'être encore jusqu'à Pâques, se propose au printemps de reprendre ses visites du Tiers-Ordre. Sa Paternité visitera successivement les tertiaires du diocèse des Trois-Rivières et des diocèses voisins en descendant le fleuve. L'année prochaine, et peut-être à l'automne de l'année présente, le révérend père, si l'Ordre lui envoie un aide promis, visitera le Tiers-Ordre dans les diocèses en haut du fleuve.

LA PRIÈRE POUR LES JUIFS

Nous lisons dans "l'Œuvre de St-Paul:"

Dans les temps antiques, sainte Clotilde pria pour la conversion de son époux païen, et Clovis reçut la grâce du baptême.

Dans notre siècle, l'archiconfrérie du saint et immaculé Cœur de Marie a imploré le secours du ciel pour l'Angleterre, et un grand mouvement de retour vers l'Eglise catholique s'est fait sentir dans l'île protestante.

De nos jours, "l'Œuvre de Saint-Paul" s'offre en holocauste pour la mauvaise presse. Puisse-t-elle bientôt, cette presse persécutrice, trouver son chemin de Damas, et, éclairée et convertie, devenir l'apôtre le plus ardent de la cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ !

Mais la mauvaise presse, on l'a prouvé maintes fois, est au pouvoir de la juiverie franc-maçonnique.

Ne serait-il donc pas opportun, pour atteindre le but de "l'Œuvre de Saint-Paul," de prier tout particulièrement pour la conversion des Juifs ?

Le vendredi saint, l'Église chante une belle prière pour demander à DIEU qu'il daigne enlever le voile du cœur des Juifs et les faire parvenir à la connaissance du Rédempteur.

Prier pour les Juifs, c'est réjouir Notre-Seigneur, qui a voulu mourir sous le titre immortel de *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*.

Prier pour les Juifs, c'est réjouir Marie, la reine des Juifs, qui chante dans son sublime cantique : *Il a pris sous sa protection Israël, son serviteur, se ressouvenant de sa miséricorde, selon la promesse qu'il a faite à nos pères, envers Abraham et sa race pour toujours.*

Prier pour les Juifs, c'est réjouir saint Michel archange qui, dans les derniers temps, apparaîtra aux égarés, pour les ramener au DIEU de leurs pères.

Prier pour les Juifs, c'est réjouir les saints anges, les saints patriarches, les saints prophètes, les grands saints de l'Évangile, qui ont arraché nos ancêtres du paganisme.

Prier pour les Juifs, c'est réjouir notre protecteur, saint Paul, qui désirait être anathème pour ses frères.

EXEMPLE.—Saint Thomas d'Aquin ayant rencontré à la maison de campagne d'un cardinal deux rabbins distingués parmi les Juifs, entra en controverse avec eux et leur prouva solidement que le Messie était venu, que ce Messie était JÉSUS-CHRIST, DIEU et homme tout ensemble, et qu'il fallait par conséquent se soumettre à l'Évangile. On convint de part et d'autre qu'on reprendrait la conférence le lendemain. Thomas passa la nuit au pied des autels et conjura Celui qui seul peut convertir les cœurs, d'achever son ouvrage. Sa prière fut exaucée.—En effet, les deux rabbins vinrent le trouver le lendemain, non pas pour recommencer la dispute, mais pour embrasser la religion chrétienne. Leur exemple fut imité par plusieurs autres Juifs.

Petite "Œuvre de Saint-Paul," tu suis la méthode de l'Ange de l'école. Après avoir montré aux Juifs la vérité par les ouvrages sortis de tes presses, tu les enveloppes dans les entrailles de la miséricorde, en priant et en t'immolant pour les enfants d'Abraham qui errent dans les chemins de perdition.

O JÉSUS, roi des Juifs ! ô Marie, reine des Juifs, secourez les Juifs ! Saint Michel archange, montrez-vous aux Juifs ! Saints patriarches, saints prophètes, saints apôtres, priez pour les Juifs !

Un novice de "l'Œuvre de Saint-Paul."

CHRONIQUE

Texte de la sentence de mort prononcée contre N.-S. Jésus-Christ par Ponce-Pilate.— De tous les nombreux fragments de l'antiquité qui nous sont parvenus d'après les recherches persévérantes de la philosophie moderne, aucun ne peut intéresser davantage le véritable philosophe et le vrai croyant que celui que nous allons donner plus bas.

Le hasard a mis entre nos mains le document judiciaire qui intéresse si fort tous les chrétiens et le plus important dont on ait jamais entendu parler dans les annales du genre humain. C'est la sentence qui condamne Notre-Seigneur Jésus-Christ à mort.

Ce document a été fidèlement traduit par l'éditeur ; en voici les paroles :

“ Sentence rendue par Ponce-Pilate, gouverneur en chef de la Basse-Galilée, ordonnant que Jésus de Nazareth souffrira la mort sur la croix.

“ Dans la seizième année de l'empereur Tibère César, le vingt-cinquième jour de mars, dans la cité de la sainte Jérusalem, Anne et Caïphe étant prêtres sacrificateurs du peuple de Dieu, Ponce-Pilate, gouverneur de la Basse-Galilée, siégeant sur le fauteuil présidentiel du prétoire, condamne Jésus de Nazareth à mourir sur la croix entre deux voleurs.

“ La grande et manifeste preuve du peuple disant que :

- 1° Jésus est un séducteur ;
- 2° Qu'il est séditieux ;
- 3° Qu'il est ennemi de la loi ;
- 4° Qu'il s'appelle faussement le Fils de Dieu ;
- 5° Qu'il s'appelle faussement le roi d'Israël ;
- 6° Qu'il est entré dans le temple suivi d'une multitude de peuple qui portait des branches de palmiers dans leurs mains.

“ Ordre au premier centurion, *Quillus Cornelius*, de le conduire à la place d'exécution.

“ Défense à qui que ce soit, riche ou pauvre, de s'opposer à la mort de Jésus.

“ Les témoins qui ont signé la condamnation de Jésus sont :

- 1° Daniel Robani, pharisien.
- 2° Jacques Raroballe ;
- 3° Raphaël Robani ;
- 4° Capet, citoyen.

“ Jésus sortira de la ville de Jérusalem par la porte de Struenus.”

La susdite sentence fut gravée sur une plaque de cuivre. D'un côté on lit ces mots : “ Une plaque semblable sera envoyée à chaque tribu.”

Ce document fut trouvé dans un antique vase de marbre blanc, lorsqu'en faisant des fouilles dans l'ancienne ville d'Aquila, au royaume de Naples, en 1820, il fut découvert par les commissaires des arts, attachés à l'armée française.

Dans l'expédition contre Naples, on le trouva renfermé dans une boîte d'ébène, dans la sacristie de Chartrem. Le vase est dans la chapelle de Casorta.

La translation en fut faite par les membres de la commission française pour les arts.

L'original est en hébreu. Les habitants de Chartrem insistent fortement pour que cette planche en cuivre ne leur fût point enlevée. On eut égard à leurs réclamations, vu les sacrifices qu'ils avaient faits pour l'armée.

M. Denon, un savant, a fait faire une planche d'après le même modèle, sur laquelle il a fait graver la sentence de mort de N.-S. J.-C.

La Turquie et les Arméniens catholiques.—Le gouvernement de la Porte vient d'envoyer aux autorités provinciales des instructions leur enjoignant de ne mettre aucun obstacle à la conversion des Arméniens grégoriens qui voudraient se faire catholiques. La Porte a fini par reconnaître que les catholiques sont encore les plus fidèles de ses sujets.

Le clergé russe.—L'Église russe orthodoxe, d'après les statistiques les plus récentes, est composée comme il suit : cinquante-trois diocèses, dans lesquels on distingue trois sièges métropolitains : Kiew, Moscou et Saint-Pétersbourg ; dix-sept archevêchés, trente-huit évêchés, sans compter vingt-cinq évêques titulaires ou *lieutenants*, comme on les appelle en Orient. Elle compte encore un évêché dans l'Amérique du Nord, et un autre au Japon. Les églises sont au nombre de 42,000, et les chapelles au nombre de 14,000, le tout desservi par 85,000 ou 90,000 personnes, prêtres, diacres ou ministres inférieurs. Le nombre des monastères, dans lesquels s'observe ou du moins devrait s'observer pleinement la règle de saint Basile le Grand, est de six cent soixante, dont quatre cent vingt-cinq couvents d'hommes renfermant 6,320 moines et 4,490 pères, et deux cent trente-cinq couvents de femmes, comptant 2,850 religieuses et 11,326 sœurs. Chaque diocèse possède une école ecclésiastique ou séminaire ; la métropole de Moscou en a deux ; il y a en outre un grand nombre d'écoles inférieures pour l'éducation des fils de popes. A Saint-Pétersbourg, à Moscou, à Kiew et à Kazan, des établissements ecclésiastiques d'enseignement supérieur, ou académies, comptent de cinq à six cents étudiants et cent trente-trois professeurs. Enfin, beaucoup d'églises séculières ou religieuses ont pour annexe une école élémentaire pour les enfants du peuple.

Le clergé, comme dans toutes les communautés chrétiennes non unies de l'Orient, se divise en deux classes ; le clergé séculier ou clergé *blanc* et le clergé régulier appelé *noir*, en raison de son habit noir ou gris. Cette distinction, qui subsiste partout en Russie comme généralement chez tous les dissidents orientaux, a des conséquences pratiques caractéristiques. Au clergé blanc est confié pleinement le soin des paroisses, et la plus haute dignité qui lui soit dévolue est celle de protopope ou chef d'un district composé de plusieurs villages ou églises paroissiales. Les évêchés et autres dignités supérieures sont pour ainsi dire la propriété exclusive des moines, de manière que, si un prêtre devenu veuf voulait atteindre les hauts degrés de la hiérarchie, il devrait préalablement se faire moine. Nous parlons de veuvage, parce que le clergé blanc est *séculier* dans toute la force du terme ; les candidats au sacerdoce se marient avant de se présenter au sous-diaconat et par suite, une fois ordonnés, ils deviennent séculiers comme l'est tout père de famille. Cet usage provient d'un dé-

cret du fameux concile *in Trullo*, et il est toléré par le Saint-Siège, même chez les Orientaux unis, qui, il faut le reconnaître, abandonnent de plus en plus l'usage d'un clergé marié.

Etant donnée l'ignorance traditionnelle produite par le funeste schisme, cet usage a des suites lamentables : les plaintes amères commencent, quand le pape, devenu veuf, est entouré d'une troupe d'enfants en bas âge : comme il lui est absolument interdit de se remarier, il a de quoi se lamenter tout à son aise. Il arrive aussi de là que vous voyez les générations se succéder l'une à l'autre dans le soin spirituel de la même paroisse.

L'autorité suprême de l'Eglise russe est le synode résidant dans la capitale de l'Empire ; il est composé de trois métropolitains, de cinq évêques et de deux protopopes. La présidence de fait, ce qui se vérifie également dans les autres Eglises dissidentes, est concentrée dans les mains du monarque, lequel se fait représenter par un commissaire impérial.

Les saints de l'Ordre séraphique.—Nous sommes les fils des saints, *Filii sanctorum sumus* ! c'est l'exclamation qui monte de notre cœur à nos lèvres en jetant un regard sur le catalogue des saints produits par les ordres de Saint-François. Oui nous sommes vraiment les fils et les héritiers des saints, nous qui appartenons à l'un de ces trois ordres, puisque l'Eglise a placé 255 de nos ancêtres sur les autels.

Ces bienheureux et ces saints se divisent ainsi entre les trois ordres de Saint-François et leurs diverses branches.

1er ORDRE : 53 saints et 89 bienheureux. — 1. 18 saints et bienheureux parurent avant toute division de l'ordre (*observants et conventuels*). — 2. Depuis cette première division jusqu'à la réforme des capucins, l'OBSERVANCE a produit 5 saints et 21 bienheureux. — 3. Depuis la division des capucins, 24 saints et 28 bienheureux ont illustré l'Observance par l'éclat de leurs vertus et de leurs mérites. Les différentes familles que compte l'Observance se partagent ainsi ces 24 saints et 28 bienheureux : *observants* : 13 saints, 12 bienheureux ; *déchaussés* : 8 saints, 14 bienheureux ; *réformés* : 3 saints, 2 bienheureux.

Les CONVENTUELS ont donné à l'Eglise 1 saint et 1 bienheureux.

Les CAPUCINS comptent 5 saints et 6 bienheureux.

2. ORDRE : 5 saintes et 17 bienheureuses.

3. ORDRE : 36 saintes et 55 bienheureuses.

—La sacrée Congrégation des Rites a tenu le 8 janvier, au Vatican, une séance dite préparatoire sur l'examen des vertus au degré héroïque de la véritable sœur Marie du T. S. Crucifix, religieuse professe du Tiers-Ordre de Saint-François, au diocèse de Viterbe.

Si nous comprenions ce qu'est le purgatoire, nous prendrions plus de souci de délivrer ces saintes âmes. O purgatoire que vous êtes terrible !

—Vén. Mar. Chérubine clarisse.

L'AUMÔNE est un pieux stratagème au moyen duquel on achète, pour ainsi dire, les âmes. Par elle on place les pauvres dans une sorte de nécessité de travailler à leur salut.

—Ste Angèle de Mérici.

LA VALLÉE DES DÉLICES OU LE SAINT VIATIQUE VENGÉ (1)

(LÉGENDE POUR LE JEUDI SAINT.)

Aux antiques arceaux de la cathédrale de Fribourg-en-Brisgau, on voit encore un vitrail représentant des mineurs occupés à extraire de l'argent de la montagne, et une inscription rappelle que cette verrière est un *ex-voto* des habitants de la " Vallée des délices. "

Or, la vallée de la forêt Noire qui porte ce nom favorable semble le porter par dérision, car c'est une vallée d'enfer, inculte et désolée.

Mais si vous interrogez quelque paysan, il vous dira qu'il n'en fut pas toujours ainsi.

Autrefois d'heureux habitants remplissaient ce lieu : une belle bourgade s'y élevait au milieu de champs fertiles ; le froment y était toujours bon et abondant, les fruits exquis, et pour comble, le flanc de la montagne donnait de riches et intarissables filons d'argent. La voix publique avait désigné ce paradis sous le nom de " Vallée de délices ", et les habitants avaient certes raison de venir remercier le bon Dieu et sa benoîte mère au Dôme de Fribourg, en apportant la verrière en question.

Mais le bonheur est lourd à porter, et il demande plus de vertu que la misère ; ces pauvres riches, accablés des dons du ciel, oublièrent de remercier l'auteur de tous les dons.

Quand on cesse de remercier Dieu de ses bienfaits, on est sur le point d'en abuser ; ils en abusèrent avec surabondance.

Peu à peu l'Eglise, toujours remplie, devint déserte la semaine, puis le dimanche même.

Les gens avaient trop de biens à administrer, trop de récoltes à rentrer, trop d'argent à ramasser, pour avoir le temps de prier, et ils assuraient que la religion n'oblige pas à se priver de si grands bénéfices.

Les fils trouvaient que, lorsque les parents sont aisés, c'est un devoir de s'amuser pour tenir son rang et ne point paraître ridicule. Le plaisir, la chasse, la pêche prenaient le temps de la messe : on ne peut pas organiser de si longues parties sans prendre toute la journée.

Les parents souriaient. " Ils sont riches, disaient-ils, il faut bien qu'ils dépensent leur argent, nous ne voulons

(1) Le fond de cette légende est historique.—Nous empruntons ce récit au *Pèlerin*, 1883.

pas en faire des manœuvres comme nous. Il faut que jeunesse se passe !

Leur jeunesse passait en effet, et ces jeunes fruits pourrissaient avant d'être mûrs.

Enfin un dimanche, au moment de donner au peuple le trésor de la parole de Dieu et d'offrir le saint sacrifice, le vénérable curé ne vit dans le saint lieu que l'enfant de chœur qui lui servait de sacristain, petit orphelin qu'il avait séparé de ce peuple et élevé lui-même. Tout au fond il y avait aussi un pauvre berger et son fils, qui n'osaient s'avancer aux bancs des riches.

Ces riches avaient pour mission, sur la terre, de leur donner l'exemple. Ils étaient absents parce que c'était le carnaval.

Le vieux curé ne prêcha pas ce jour-là, mais il pleura et dit la messe devant l'enfant de chœur, le berger et son fils.

Le Carême passa : personne ne fit pénitence ; la grande semaine commença, personne ne se confessa ; le jeudi saint arriva, avec le souvenir de l'institution de l'Eucharistie, testament suprême de Jésus à ses enfants, personne ne communia.

Non seulement le banquet sacré fut déserté (tandis que les églises étaient pleines aux vallées voisines), mais dans la " Vallée de délices " on choisit ce jour trois fois saint pour un grand festin sacrilège où l'on mangerait saucissons et viandes défendues, par défi à la miséricorde de Dieu.

Cependant, à cette heure, le pauvre berger était malade en sa cabane sur la montagne, et il eut un vif désir d'être fortifié du corps de Notre-Seigneur.

— Je vais mourir bientôt dit-il à son fils, va vite vers notre curé, et demande-lui en grâce de me porter le viatique.

Le fils courut par le raccourci pour obéir à la volonté de son père. Il n'était pas encore revenu lorsqu'une frayeur étrange s'empara du moribond ; il se soulevait de toute sa force pour regarder la vallée, et il était dans l'angoisse la plus vive : une horrible vision pénétrait tous ses sens.

Le fils revient et, voyant les traits contractés de son père, et ses yeux hagards tournés vers la Vallée, il est épouvanté à son tour et croit que le dernier moment du malade est venu.

Mais son père en retombant sur sa couche s'écrie d'une voix grave et forte.

—O mon fils, qu'il est terrible de tomber dans les mains du Dieu vivant !

—Que craignez-vous, mon père, n'avez-vous pas toujours aimé le bon Dieu ?

—Je crains pour la Vallée, car un châtiment épouvantable va tomber sur elle à cause des profanations de ce saint jour : la mesure est comble. Ce pauvre monsieur le curé, que je voudrais le sauver ! Il n'aura plus le temps ; regarde à la porte s'il n'est point sorti de la Vallée et s'il n'arrive point.

—Pas encore, mon père, mais il ne peut tarder ; il a appelé l'enfant de chœur pour tout préparer et il m'a dit : "Va en avant, je te suis."

—Il sera trop tard, reprit douloureusement le berger. Puis :

—Regarde à la fenêtre, ne vois-tu pas de nuage au ciel ?

—Pas un seul nuage, le ciel est magnifique.

—Espérons, fit le père en murmurant une prière.

**

Une clochette se fit entendre dans le sentier ; le fils du berger ouvre vite la porte aux trois habitants de la Vallée : c'était l'enfant, qui agitait la cloche ; le vieux prêtre qui récitait les psaumes, et l'Homme-Dieu, qui habite véritablement avec nous, quoique les recensements n'en tiennent point compte. Jésus-Christ conduisait hors de Sodome le prêtre qui le portait et l'enfant pur qui l'annonçait.

Et ces trois habitants étant sortis de la "Vallée des délices," rien ne pouvait plus en détourner la colère de Dieu. Hélas ! aucun ne s'était joint à la procession comme on l'aurait fait autrefois.

Le fils du berger, en ouvrant la porte, a vu du côté de la Vallée, au-dessus de la montagne, un point noir qui, lentement grandissait, grandissait encore.

Le moribond fait sa dernière confession, reçoit le viatique ; puis regardant le prêtre avec amour :

—Vous êtes donc sauvé !

—Que voulez-vous dire ?

—Ne voyez-vous pas de nuage au ciel ?

—Si, père, un nuage bien noir monte lentement, dit le fils en considérant la nuée ; il a commencé à paraître sur la montagne quand M. le curé est entré.

Aussitôt le berger raconta la terrible vision qu'il avait eue pendant qu'il attendait le saint viatique.

Le bon prêtre ne comprit que trop :

"C'était le moment, dit-il, où un nouveau crime s'accomplissait !"

En effet, alors que le saint Sacrement cheminait sans honneur en ce jeudi saint qui lui est consacré, et que le prêtre le portait à travers la riche cité chez le pauvre berger, les malheureux habitants de la " Vallée des délices," au lieu de se prosterner, de prier et de suivre, étaient sortis au bruit de la clochette pour blasphémer, et, au milieu d'épouvantables dérisons, ils invitaient le prêtre qui portait le Sauveur à prendre place à leur orgie sacrilège.

Cependant tandis que le prêtre donnait la communion sur la montagne au mourant, eux, en bas, voulant au nom profaner la matière des saintes espèces, dans une rage satanique renversaient le vin, dit la tradition, et coupaient les pains, enlevaient la mie pour se chauffer de la croûte comme de souliers et exécutaient, en méprisant le pain qu'il est défendu de perdre, une danse infernale.

Là-haut à la cabane, on considérait la nuée grandissant encore et cachant peu à peu le disque du soleil comme au vendredi saint.

—Fuyez cette vallée, disait le moribond, elle va devenir la vallée des châtiments; fuyez, moi je n'ai plus rien à redouter ici-bas.

Et il rendit son âme à Dieu.

La nuée descendait toujours et couvrait la Vallée.

Le prêtre et les enfants, après avoir donné une sépulture provisoire au mort, suivirent son conseil et s'enfuirent vers le sommet de la montagne.

Alors, comme si elle avait attendu ce moment, la nuée fit entendre un fracas horrible et les tonnerres en sortirent de toutes parts.

Les impies, qui, tout à l'heure, plaisantaient de cette obscurité, tombèrent à genoux; ils étaient vaincus! mais c'était trop tard.

Un déluge d'eau fétide, comme les nuées n'en donnent jamais, s'abattit sur la plaine, couvrit les repas sacrilèges et noya ce peuple.

Et quand l'eau fétide se fut écoulée, il ne restait pas pierre sur pierre d'aucun des édifices, excepté l'église.

Elle était là, debout, comme une signature du Maître qui avait retiré ses dons. Elle est debout comme un témoignage, mais ses murailles conservent la trace verdâtre du passage des eaux et aucune peinture ne peut s'y attacher.

Quant à la terre, elle est demeurée empoisonnée, elle a perdu sa fertilité, et quand on revint fouiller aux flancs de la montagne, on n'y trouva plus les mines d'argent dont le souvenir seul subsiste sur l'ex-voto de Fribourg-en-Brisgau.



DEVOTION AU SACRE CŒUR DE JESUS

PRIÈRE A LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE

Le *Bulletin du Vœu national* publie la prière suivante à la bienheureuse Marguerite-Marie, que nous recommandons à tous ceux qui désirent faire l'expérience de la puissance de son intercession :

“O bienheureuse Marguerite-Marie, qui, durant votre vie mortelle, eûtes un amour si ardent pour le Cœur de Jésus; vous dont l'humilité fut si profonde, la douceur si suave et le zèle si ardent et si pur; vous, qui pratiquâtes si parfaitement, en toutes choses, la conformité à la volonté de Dieu, au milieu d'une vie de croix et de souffrances; nous vous félicitons d'avoir mérité par vos héroïques vertus d'être choisie pour révéler au monde les richesses ineffables du Cœur de Jésus. Que tous les chrétiens vous en témoignent leur vive reconnaissance, en se confiant à votre puissante intercession, en imitant vos vertus et surtout en rendant amour pour amour au Cœur de Jésus dans le divin Sacrement de l'autel! Qu'ils comprennent, de plus en plus, que la dévotion à ce divin Cœur est une source intarissable de grâces! Puisse-nous voir bientôt le jour heureux où le successeur de saint Pierre, de son autorité infaillible, placera solennellement sur votre front virginal la suprême couronne des saints! Jusqu'à ce qu'il nous soit accordé de vous donner le glorieux nom de *sainte*, nous ne cesserons de demander

au Cœur de Jésus, que vous avez tant glorifié, de faire éclater par de nouveaux miracles les vertus admirables qui vous ont mérité la prédilection de ce divin Cœur. O fleur virginale du monastère de Paray, fleur tout embaumée des célestes parfums de la sainteté la plus éminente, obtenez-nous les grâces dont chacun d'entre nous a le plus pressant besoin, spécialement... (*nommer ici une grâce qu'on désire obtenir*). O vous, l'apôtre du Sacré-Cœur, par votre crédit auprès de Dieu, obtenez-nous aussi les secours nécessaires pour l'achèvement prochain de l'église de Montmartre et pour la consécration de la France au Cœur de Jésus, afin que ce divin Cœur règne dans notre chère patrie et par elle dans le monde entier. Ainsi soit-il.

CALENDRIER DU MOIS

Les Quarante-Heures à la chapelle du Tiers-Ordre.

13 avril, grand'messe à 8 h., vêpres à 7 h. $\frac{1}{2}$.

14 " messe à 8 h., vêpres à 7 h.

15 " grand'messe à 9 h. $\frac{1}{2}$.

Offices pour les Frères.

21 avril, à 7 h. $\frac{1}{2}$ P.M., Absolution générale.

26 " à 7 h. $\frac{1}{4}$ P.M., Assemblée mensuelle (obligation).

Offices pour les Sœurs.

12 avril, à 2 h. P.M., 1re. Assemblée mensuelle.

21 " à 1 h. $\frac{1}{2}$ P.M., 2e. Assemblée mensuelle et absolution générale.

N. B.—L'assemblée du 21 aura lieu spécialement pour les sœurs qui ne sont libres que le dimanche; toutefois les membres de la fraternité qui ne sont pas empêchés en semaine pourront se contenter d'assister à cette seule assemblée.

NÉCROLOGIE

Etienne Filiatrault est décédé à Saint-Benoît le 21 février dernier, après quatre mois d'une cruelle maladie supportée avec la plus grande résignation. C'est le père de monsieur E. Filiatrault, curé de Saint-Grégoire d'Iberville, du R. P. T. Filiatrault, recteur du scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal, de monsieur L. H. Filiatrault, actuellement au collège canadien, à Rome, et de la révérende sœur Ste-Félicité, de la congrégation de Notre-Dame, présentement à St. Johnsbury, dans l'Etat du Vermont.